



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2015

Etaient présents : Mmes Roselyne Charreyron, Valérie Chazot, Marie Gaillard, Christiane Martignon, Marie-Claude Montel, Sarah Perrier, Suzanne Sagnes, Denise Vallat, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. André Arnaud, Olivier Balme, Bernard Cheynel, Didier Crouzet, Philippe Dubois, Jean-Michel Eyraud, Joël Ferrier, Didier Maneval, André Viallon

Excusés : Mme Annie Chaudier (pouvoir à Mme Eliane Wauquiez-Motte)
M. Jean-Marc Brottes (pouvoir à Mme Suzanne Sagnes)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Mme Marie Gaillard)

Absent : M. Michel Petit

■ Administration de l'assemblée délibérante

- a) Election du secrétaire de séance.
Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.

- b) Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2014.
Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations ou modifications sont à noter sur le compte-rendu du 19 décembre 2014.
Le Conseil municipal demande si une réponse est apportée au rendement de l'eau potable. Suzanne Sagnes précise qu'effectivement le rendement devrait être de 70 %. Cet écart s'explique par la vétusté et les fuites sur le réseau. Des vannes de sectionnement sont régulièrement mises en place par Véolia.
Le compte-rendu du 19 décembre 2014 est adopté à la majorité (20 pour et 2 abstentions : Marie-Claude Montel et Joël Ferrier).

■ Budget et finances

- a) *Vote du taux des impôts locaux 2015*
Madame le maire rappelle les taux des impôts fixés en 2014 :
 - ❖ Taxe d'habitation : 10,17 % ;
 - ❖ Taxe foncière bâtie : 31,81 % ;
 - ❖ Taxe foncière non bâtie : 121,28 %.

Elle propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux en vigueur.

Bernard Cheynel demande s'il est envisagé de faire des économies sur le budget de fonctionnement.

Mme le maire précise que depuis plusieurs années, une ligne de trésorerie était ouverte à hauteur de 350 000 €. Pour l'année 2014, elle avait été utilisée pour un montant de 200 000 €. Elle a été depuis intégralement remboursée.

Marie-Claude Montel demande si l'on peut faire des économies sur la consommation EDF.

André Arnaud répond que le remplacement d'ampoules à économie d'énergie s'effectue progressivement.

Vote à l'unanimité

b) Autorisation de dépenses de fonctionnement

Afin d'éviter la rédaction de nombreuses délibérations, Madame le Maire propose que les dépenses affectées au poste Fêtes et Cérémonies (6232) soient inscrites dans le cadre du budget 2015.

Ces dépenses concernent :

- les frais de transport, de restauration et d'hébergement des représentants municipaux, et le cas échéant, de personnalités extérieures, lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, et de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales ;
- l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies ; les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements, tels que mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires, ou lors de réceptions officielles.

Bernard Cheynel demande le détail des dépenses.

Suzanne Sagnes informe que le montant dépensé est de l'ordre de 25 500 €. Le détail sera communiqué au budget 2015.

Vote à la majorité (18 pour, 4 contre : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier)

■ Marchés publics

a) Prolongation du contrat d'exploitation de la chaufferie bois avec DALKIA

Le marché d'exploitation de la chaufferie bois et des chaufferies annexes vient à échéance le 10 février 2015. Il convient de faire une analyse précise de la chaufferie avant le renouvellement de ce contrat. Cette mission sera réalisée par le BET « sf2e » suivant une offre à recevoir. Dans l'intervalle, il convient de prolonger le contrat de Dalkia pour une durée de 6 mois afin de le renouveler dans les meilleures conditions. Joël Ferrier demande si Dalkia n'est pas en mesure d'assurer cette prestation.

Bernard Cheynel demande pour quelle raison cette échéance n'est pas respectée.

Suzanne Sagnes répond que Dalkia n'a pas alerté la municipalité de l'échéance du contrat en temps utile.

Vote à la majorité (18 pour, 4 contre : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier)

■ Délégation de service public

a) Constitution de la commission Délégation de Service Public (DSP)

Pour le renouvellement de la DSP pour le service de l'eau et pour l'assainissement (usine d'épuration, postes de relevage et déversoirs d'orage), il convient de constituer une commission. Il est proposé de nommer les mêmes membres que ceux intervenant en commission d'appel d'offres. Cette commission aura pour but de valider les différentes actions programmées par le bureau d'étude Bac Conseils.

Vote à la majorité (18 pour, 4 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier)

b) Rapport du maire pour la délégation de service public de l'eau potable

Dans le cadre du renouvellement de la DSP pour le service de l'eau potable, il convient que la Commune décide de continuer à déléguer la gestion de ce service à une entreprise spécialisée.

Il convient donc que le Conseil municipal :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'eau potable de la Commune,
- approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable décrites dans ce rapport,
- autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférant,
- autorise Madame le Maire à prolonger le contrat avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2015 par voie d'avenant. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 juin 2015.

Suzanne Sagnes fait lecture des grandes lignes concernant les missions confiées au futur délégataire ainsi que les données générales objet de la délégation.

Bernard Cheynel demande pour quelle raison le contrat de Véolia doit être prolongé de 6 mois.

Suzanne Sagnes précise que le renouvellement de cette délégation de service public a fait l'objet d'un appel d'offres pour un bureau d'études spécialisé. De plus cette délégation est juridiquement très encadrée et nécessite un délai important.

Vote à la majorité (18 pour, 4 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier)

c) Rapport du maire pour la délégation de service public de l'assainissement collectif

Dans le cadre du renouvellement de la DSP pour le service de l'assainissement, il convient que la Commune décide de continuer à déléguer la gestion de ce service à une entreprise spécialisée.

Il convient donc que le Conseil municipal :

- approuve le recours au système de gestion du service public de l'assainissement de la Commune,
- approuve les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement décrites dans ce rapport,
- autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférant,
- autorise Madame le Maire à prolonger le contrat avec Véolia jusqu'au 31 décembre 2015 par voie d'avenant. Le contrat actuellement en vigueur arrive à échéance le 30 juin 2015.

Suzanne Sagnes fait lecture des grandes lignes concernant les missions confiées au futur délégataire ainsi que les données générales objet de la délégation.

Bernard Cheynel demande si la station d'épuration est en état de fonctionnement.

Suzanne Sagnes précise que les services techniques du Conseil Général (SATEA) contrôlent régulièrement cette station et que les résultats du rapport sont satisfaisants.

Vote à la majorité (18 pour, 4 abstentions : Mmes Martignon, Montel, MM. Cheynel, Ferrier)

■ Personnel communal

a) Création de deux postes d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe

Suite à leur réussite à l'examen professionnel d'adjoint technique territorial de 1^{re} classe, il est proposé un avancement de grade pour 2 adjoints techniques territoriaux de 2^e classe.

Joël Ferrier demande si ces avancements sont automatiques.

Madame le maire indique que suite à la réussite à un examen professionnel ou à un concours, l'agent demande à accéder au grade correspondant. L'autorité territoriale reste décisionnaire.

Vote à l'unanimité

■ Acquisitions de terrains

a) Acquisition d'un terrain à Magnac

Concernant l'extension du cimetière, Mademoiselle Janine Chaudier a donné son accord pour la vente de son terrain de 2050 m², référencé BT 183. Le prix validé est de 5,50 €/m² terrain nu.

Madame le maire rappelle qu'il s'agit d'un terrain nécessaire pour l'extension du cimetière. Un troisième terrain reste à acquérir.

Madame le maire fait lecture du courrier de Janine Chaudier en date du 17 janvier.

Bernard Cheynel juge le prix au m² excessif.

Vote à l'unanimité

b) Acquisition d'un terrain route du Mazet

Lors de l'élargissement de la route du Mazet, une promesse de vente a été signée le 19 avril 2000 par Madame Rieder pour une parcelle de 330 m² au prix de 80 F/m². Cette promesse n'a pas été régularisée en son temps. Il convient maintenant de procéder à l'acquisition de ce terrain.

Vote à l'unanimité

■ Conventions diverses

a) « sf2e »

La société « sf2e » assure une assistance technique et de conseil portant sur le suivi financier de l'exploitation de la chaufferie bois. Il convient de renouveler cette convention pour l'année 2015 pour un montant de 2 314,69 € HT (2 312,37 € en 2014).

Jean-Michel Eyraud demande si les honoraires de SF2E passeront sur le budget de la chaufferie bois. La réponse est positive.

Bernard Cheynel demande si la municipalité n'est pas en mesure de gérer le dossier.

Suzanne Sagnes précise qu'il s'agit de données techniques qui nécessitent une expertise spécifique.

Vote à l'unanimité

b) Convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers retraite

Il convient de renouveler la convention de partenariat avec le Centre de gestion de la Fonction publique de la Haute-Loire pour l'établissement des dossiers CNRACL (affiliation, validation de services, liquidations de pensions). Cette nouvelle convention est valable pour les exercices 2015, 2016 et 2017. La participation financière sollicitée par le CDG s'étend de 10 à 70 €, selon les demandes. Elle est appliquée uniquement en cas d'intervention du service.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

a) CCAS

Il est proposé la candidature de M. Joël FERRIER comme membre du Conseil d'administration du CCAS.

Vote à l'unanimité

b) Salle Bastianou

La salle Bastianou doit faire l'objet d'une réhabilitation.

Mme le maire a reçu M. Exbrayat, vice-président du conseil presbytéral.

Madame le maire propose aux membres du conseil municipal de prendre en charge 15 % des dépenses prévues et plafonnées à hauteur de 100 000 €, soit 15 000 € maximum.

c) Collège Cévenol

Bernard Cheynel rappelle que le projet du collège Cévenol a été exposé aux membres du conseil municipal. Marie-Claude Montel regrette que les projets évoqués par Mme le maire soient tenus secrets. Mme le maire rappelle qu'un projet très valable a échoué car diffusé dans la presse prématurément.

Marie-Claude Montel demande si les projets connus de Mme le maire peuvent-ils faire l'objet d'une opération d'ensemble avec le projet présenté par Bernard Cheynel.

Mme le maire indique que deux projets distincts (projet touristique et culturel ; projet formation et social) concernent la totalité du site.

Marie-Claude Montel souhaite travailler en équipe.

Jean-Michel Eyraud rappelle qu'il n'y a pas de clivage sur un projet concernant le collège et que tout le monde souhaite qu'un projet émerge dans la commune.

Bernard Cheynel informe les membres du conseil municipal qu'un centre de culture scientifique, technique et industriel a été créé au Cheylard et à Saint-Etienne et pourrait être également accueilli au collège Cévenol pour la Haute-Loire. Il s'agit de la valorisation des savoir-faire locaux et des métiers de l'artisanat.

- Joël Ferrier demande où en est la SEGPA. Il s'agit de cours dispensés au collège du Lignon. Cette structure qui reçoit des enfants en difficulté scolaire, est menacée de fermeture.

Actuellement les enfants scolarisés sont de la Haute-Loire et de l'Ardèche.

Le recrutement serait maintenant limité au département de la Haute-Loire.

Un courrier a été adressé tant par le maire que par le député de la Circonscription, Laurent Wauquiez à Madame Campion, recteur de l'Académie d'Auvergne, afin que cette classe soit maintenue.

- La commémoration du 27 janvier s'est déroulée au lieu de Mémoire en présence d'élèves du Monastier-sur-Gazeille. Un moment très symbolique qui a permis de jouer un rôle pédagogique important.

- Le SPANC est transféré de la CCHL aux « eaux du Velay ».
- La question des gens du voyage et de leur installation à proximité du Lignon est suivie de près, en lien avec la Gendarmerie et la Sous-Préfecture.

La procuration de M. Petit à Mme Martignon n'a pas été transmise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 30

◇◇◇◇◇◇